

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHIRY-OURSCAMP

SESSION ordinaire
Réunion du 05 avril 2012

Etaient présents : MMES BECU Annie, GARNIER Isabelle, LEFEVRE Mireille, OSTER Angéla, PIZZAFERRI Brigitte, MM. BONNARD Jean-Yves, DE BRUYN Bertrand, GUENAFF Didier, HENON Jean-Louis, HERANVAL Fabien, LE BIGOT Louis, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. MICHALOWSKI par MME GARNIER, M. DETHINNE par M. HENON, M. ARNAUD par M. BONNARD

Absent : M HENRY Michaël,

Monsieur DE BRUYN Bertrand a été élu secrétaire.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 COMMUNE

Vu la délibération du 24 février 2012 approuvant le compte administratif de l'exercice 2011 du budget commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats du compte administratif 2011 au BP 2012 comme suit :

1°) Les restes à réaliser de l'année 2011 figureront au BP 2011 en section d'investissement :

- En Dépenses : 1 331 370 €
- En Recettes : 38 845 €

2°) L'excédent d'investissement de l'année 2011 d'un montant de 878 435.03 € sera reporté au BP 2012 chapitre R001 pour 878 435 €.

3°) L'excédent de fonctionnement de l'année 2011 d'un montant de 850 235.44 € sera affecté à la section d'investissement dans sa totalité pour couvrir les besoins d'investissement. La somme de 850 235 € sera inscrite au BP 2012 en investissement au chapitre R 1068.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'accepter ces propositions.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ASSAINISSEMENT

Vu la délibération du 24 février 2012 approuvant le compte administratif de l'exercice 2011 du budget assainissement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats du compte administratif 2011 au BP 2012 comme suit :

1°) Les restes à réaliser de l'année 2011 figureront au BP 2012 en section d'investissement :

- En Dépenses : 0 €
- En Recettes : 0 €

2°) L'excédent d'investissement de l'année 2011 d'un montant de 303 422.66 € sera reporté au BP 2012 chapitre R001 pour 303 422 €.

3°) L'excédent de fonctionnement de l'année 2011 d'un montant de 78 219.27 € sera reporté au BP 2012 chapitre R002 pour 78 219 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'accepter ces propositions.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2012

Monsieur l'Adjoint aux finances propose à l'Assemblée d'inscrire pour l'année 2012 les subventions suivantes au budget de la commune (articles 657362, 657363, 6574)

Article 657362

Subvention au budget du CCAS : 13 980 €

Article 657363

Subvention au budget Assainissement : Néant

Article 6574

Subventions de fonctionnement : 15 660 €

ASS ANC COMB	350.00 €
ASS CHASSE	350.00 €
ASS LA VAILLANTE	350.00 €
LES ARCHERS	500.00 €
ASS CLAIR VILLAGE	450.00 €
PROMETHEE	350.00 €
ASS DE TENNIS	350.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 160.00 € (2350 + 810)
AMICALE DU PERSONNEL	2 700.00 €
ASS DU GRAND ORGUE	350.00 €
AMICALE PERSONNES AGEES	450.00 €
ASS REST ABBAYE OURSCAMP	350.00 €
ASS PARENTS ELEVES	350.00 €
ASS CHASSE ET LOISIRS	350.00 €
ASS AMIS BIBLIOTHEQUE	350.00 €
COMITE DES FETES	2 500.00 €
MNT	900.00 €
MOAT	350.00 €
MIC	900.00 €
JUDO CLUB	250.00 €
TOTAL	15 660.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'inscrire au Budget Primitif 2012 la somme de 15 660 € globalisée à l'article 6574 et la somme de 13 980 € à l'article 657362.

OBJET : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012

Monsieur l'Adjoint aux finances propose à l'Assemblée de voter les taxes communales 2012 sans augmentation. Il rappelle que pour 2011 la commune avait récupéré les taux départementaux pour la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâti. Les taux de référence 2012 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 16.67 %
- Taxe foncière (bâti) : 14.28 %
- Taxe foncière (non bâti) : 25.67 %
- Cotation Foncière des Entreprises : 16.79 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 tels que présentés. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition 2012.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur l'Adjoint aux finances expose à l'Assemblée les conditions de préparation et d'élaboration du Budget Primitif pour l'année 2012. Le Budget ayant été présenté au Conseil Municipal, celui-ci DECIDE avec deux abstentions, d'ADOPTER le Budget Primitif 2012 comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 159 147,00 €

Recettes : 1 159 147,00 €

(Résultat reporté : 850 235 € affectés en investissement au 1068)

Section d'Investissement

Dépenses : 2 359 237,00 €

Recettes : 2 359 237,00 € (dont 878 435 € de résultat reporté et 850 235 € au 1068)

Les restes à réaliser de l'exercice 2011 figurent en section d'investissement pour 1 331 370 € en dépenses et 36 845 € en recettes.

OBJET : TAXE REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2012

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une délibération en date du 23 octobre 2001 a institué une participation communale sur la facture d'eau. Les tarifs, inchangés depuis 2005 étaient les suivants : 0.20 € par m3 assainie, 3.00 € de redevance forfaitaire semestrielle. Ceux-ci ont été augmentés en 2011, à savoir : 0.30 € par m3 assainie, 3.00 € de redevance forfaitaire semestrielle.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces tarifs pour 2012. Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité du tarif suivant :

- 0.30 € par m3 assainie
- 3.00 € de redevance forfaitaire semestrielle

OBJET : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2012

Monsieur l'Adjoint aux finances expose à l'Assemblée les conditions de préparation et d'élaboration du Budget Primitif Assainissement pour l'année 2012. Le Budget ayant été présenté au Conseil Municipal, celui-ci DECIDE à l'unanimité d'ADOPTER le Budget Primitif Assainissement 2012 comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses : 86 013.00 €

Recettes : 86 013.00 €

(Résultat reporté : 78 219 €)

Section d'Investissement

Dépenses : 311 216.00 €

Recettes : 311 216.00 € (dont 303 422.00 € de résultat reporté)

Pas de restes à réaliser reportés.

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU COLLEGE DE MARLY POUR DES VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les aides financières allouées en 2010 et en 2011 au Collège de Marly pour les enfants de Chiry-Ourscamp participant à des voyages scolaires.

Pour mémoire, l'année dernière la somme de 30 € a été attribuée à dix élèves du Collège.

Pour 2012, 15 enfants sont concernés pour des voyages en Allemagne, en Angleterre ainsi qu'une classe verte en Normandie. Monsieur le Maire propose d'attribuer le même montant par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'allouer la somme de 30 € par enfant pour aider les familles concernées. Quinze enfants bénéficieront de cette aide, la somme de 450 € sera inscrite à l'article 65738.

OBJET : AVIS SUR LA REALISATION D'UN AMENAGEMENT FONCIER SUR LES TERRITOIRES DE CHIRY-OURSCAMP, PASSEL, PIMPRESZ ET RIBECOURT-DRESLINCOURT AVEC EXTENSIONS SUR BAILLY, CANNECTANCOURT, LARBROYE, NOYON, PONT LEVEQUE, SEMPIGNY ET VILLE

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- de l'étude d'aménagement réalisée par les bureaux d'études ECOGEE et EGIS Environnement,
- des informations portées à la connaissance du Président du Conseil Général par le Préfet,
- des procès-verbaux des réunions des commissions de Chiry-Ourscamp, Passel, Pimpresz et Ribécourt-Dreslincourt qui se sont réunies du 20 au 24 avril 2011,
- le plan (3 planches) du périmètre d'aménagement soumis à enquête publique à l'échelle 1/5000^{ème},
- du rapport du commissaire enquêteur sur l'enquête publique préalable à la réalisation d'un aménagement foncier qui s'est déroulée du 12 septembre au 14 octobre 2011,
- des avis des CCAF de Chiry-Ourscamp, Passel, Pimpresz et Ribécourt-Dreslincourt en date des 16 et 17 février 2012 portant notamment sur les réclamations.

Le Conseil Municipal, en application de l'article R.121-21-1 du code rural et de la pêche maritime et après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur :

- Le mode d'aménagement foncier agricole et forestier
- Le périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier
- Les prescriptions, établies par la commission, qui devront respecter le nouveau parcellaire et les travaux connexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la nomination de deux nouveaux représentants communaux :

- titulaire : Jean-Yves BONNARD
- suppléant : Bertrand DE BRUYN

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne connaissance de l'enquête publique sur la déviation et de ses préconisations inscrites sur le registre d'enquête publique qui sont les suivantes :

« Je soussigné, Jean-Yves BONNARD, Maire de Chiry-Ourscamp, agissant au nom de la commune,

- Rappelle le sacrifice consenti par les habitants de ladite commune, lesquels ont accepté que le tracé de la déviation empreinte leur territoire, ceci afin de préserver la Montagne d'Attiche et concentrer les nuisances le long de la voie ferrée existante,

- Expose combien cette déviation est nécessaire afin d'améliorer la vie des habitants confrontés à une circulation routière quotidienne de 17000 véhicules dont 15% de poids lourds ! ainsi qu'à de nombreux accidents,

- Demande :

- Une extension des murs antibruit sur le remblai de la déviation vers la RD48 et vers la rue du Point du Jour où le niveau sonore sera important,
- Que les murs antibruit soient absorbants et s'intègrent dans le bâti existant,
- Qu'un rideau d'arbres soit planté le long de la déviation ceci afin de la masquer, les haies proposées n'ayant aucun impact esthétique sur cette voie en remblai sur tout son tracé dans la commune (cf recommandations de la DREAL du 18/01/12)
- Que la RD48 soit reconnectée à la Route des Douze Setiers selon un plan qui garantisse une parfaite visibilité pour l'automobiliste et le piéton,
- Que l'accès à la gare d'Ourscamp soit préservé et sécurisé,
- Qu'un éclairage de la route D48 au passage du pont soit possible,
- Qu'un soin très attentif soit donné au pont de la RD 48 et à son voisinage proche afin de garantir une parfaite intégration paysagère notamment dans l'angle de vue de l'Abbaye,
- Que l'entretien des ouvrages hydrauliques soit respecté scrupuleusement (zone inondable) au besoin par un cahier des charges spécifique,
- Que le revêtement superficiel de la chaussée soit réalisé dans un matériau peu sonore et que son entretien favorise toujours une baisse sonore (un gravillonnage est à proscrire)

- Donne un avis favorable au projet sous réserve des améliorations sonores et paysagères demandées,

- Emet le souhait que la réalisation de la déviation se fasse dans les meilleurs délais, la multiplication des accidents routiers sur l'actuelle RD1032 témoignant de la situation intenable liée au trafic actuel.

Fait à Chiry-Ourscamp, le 16 mars 2012 »

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces préconisations. Monsieur DE BRUYN rajoute qu'il souhaite le maintien de la liaison entre Chiry et Ourscamp pendant la phase chantier.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré une personne qui habite rue de la Montagne et qui propose de céder 3 mètres de son terrain en prévision d'une liaison avec la rue de Mauconseil. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire une demande d'estimation aux services des domaines et lors d'un prochain conseil de valider le prix d'acquisition. Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire informe les conseillers de son désir de vendre les 15 stères de bois de peuplier, stockés dans le bâtiment communal. Il propose de le mettre en vente entre 5 et 7 € le stère. Le Conseil Municipal décide qu'il sera mis en vente à 7 € le stère et que les bénéfices iront au CCAS.

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de sa rencontre avec M. Guénoun, Architecte des Bâtiments de France, au sujet du parvis d'Ourscamp. Il indique qu'il est nécessaire de contacter la DRAC pour un diagnostic archéologique.

Monsieur le Maire voudrait que le Conseil Municipal donne un nom au passage entre la rue du Lavoisier et la rue Saint Antoine : il propose Allée Hélène Vervin Castera, déportée politique native de Chiry-Ourscamp. Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur HENON demande si la fermeture d'une classe est confirmée. Monsieur le Maire lui répond que malheureusement celle-ci est confirmée par la Direction Départementale de l'Education Nationale pour la prochaine rentrée scolaire. Les effectifs à la date d'aujourd'hui sont de 99.

Concernant le budget, Monsieur HENON indique que lors de la dernière réunion culturelle peu de membres étaient présents et qu'en conséquence il se demande si la restauration de la salle est bien nécessaire s'il y a si peu d'investissement de la part du conseil municipal.

Madame LEFEVRE précise que le projet n'est pas seulement culturel mais aussi sportif et d'animation. Monsieur HERANVAL ajoute, qu'en l'état, la salle est inexploitable car bruyante à l'intérieur et l'extérieur. Monsieur DE BRUYN expose que le peu d'activités de la salle s'explique par sa vétusté et que sa restauration incitera la population à l'utiliser. Madame GARNIER ajoute que lors des animations scolaires, la salle apparaît inadaptée. Madame BECU indique qu'il est prévu de l'utiliser pour le sport et qu'elle pourra être louée pour des fêtes de famille. Madame PIZZAFERRI rappelle que le bâtiment actuel nécessite une restauration lourde et qu'on ne peut le laisser en l'état. Monsieur le Maire expose que ce projet a fait l'objet de nombreuses études et qu'il porte non seulement sur la réfection de la salle mais aussi sur la sécurisation des lieux et la création d'un parking pour en faciliter l'accès.

Madame GARNIER rappelle la chasse aux œufs lundi. Les enfants doivent venir à 11h00. Elle demande aux conseillers d'être là pour 9h45 pour pouvoir cacher les œufs.

Madame GARNIER donne connaissance de deux dates pour des repas pour les personnes âgées : le samedi 9 juin et le samedi 1^{er} décembre. Elle demande si un nombre un peu plus important de conseillers peut être présent à ces repas.

Madame LEFEVRE demande où en est le comptage de la rue de Belle Anne. Monsieur HENON a répondu qu'il a été effectué avant la dépose des coussins berlinois. Monsieur le Maire précise qu'un nouveau comptage est à faire avant l'été.

Madame GARNIER informe également les conseillers qu'une pièce de théâtre sera jouée par les enfants des écoles à la salle multifonctions le vendredi 20 avril à 19h00. Les conseillers qui souhaitent être présents sont les bienvenus.

Monsieur le Maire souhaite prendre date d'une réunion de la commission urbanisme. La date du jeudi 12 avril à 20h45 est retenue.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qui font partie du CCAS que la réunion de celui-ci est prévue le mardi 10 avril à 19h00.

Madame LEFEVRE propose de retenir une date pour l'Assemblée Générale de l'Association les Amis de la Bibliothèque. La date du mercredi 25 avril à 18h30 est arrêtée.

La séance est levée à vingt trois heures.

Le Maire
Jean-Yves BONNARD